

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2021

18 H 00

LE CHEYLARD

# SOMMAIRE

## 1. Demandes de subventions

- A. Installation d'un terrain de Padel sur l'espace sportif de Pré Jalla, au Cheylard
- B. Installation de vidéoprotection sur des équipements sportifs
- C. Renouvellement du réservoir de La Rouveyre, commune de St Genest Lachamp
- D. Renouvellement et renforcement du réseau des sources du Grand Bouveyron, Chemin de la Fardaille et renouvellement de la vidange de l'ouvrage de captage des sources du Grand Bouveyron, commune de Belsentes
- E. Réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable sur les communes de Rochepeule et St André en Vivarais
- F. Renouvellement et renforcement du réseau AEP dans le village de Saint Julien Labrousse, commune de Belsentes
- G. Renouvellement d'une conduite d'eau potable sur la Rue Royal, commune de St Martin de Valamas
- H. Travaux de mise en conformité du captage des Bourges, commune de Chanéac
- I. Renouvellement des ouvrages de distribution d'eau potable de la route départementale n°237 jusqu'au centre du village, commune d'Arcens
- J. Etude prospective sur les ressources en eau mobilisables pour l'alimentation en eau potable du territoire Val'Eyrieux
- K. Interconnexion AEP entre les hameaux de Paihlès et Abeillouze, commune d'Issamoulenc
- L. Renouvellement de la station d'épuration, commune de St Pierreville
- M. Travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées du village de Saint Julien Labrousse et construction d'une station d'épuration, commune de Belsentes

## 2. Action sociale et enfance-jeunesse

- A. Appel à projet Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité (AJIR) : demande de subvention

## 3. Finances

- A. Modification de la délibération de cession de véhicules de l'ex-régie Eau au budget Général

---

**Date de la convocation : 4 janvier 2021**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS.

Absent excusé représenté : M. Patrick MEYER pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL.

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : Mme Monique ROZNOWSKI

Assistaient également à la séance :

- Cédric MAZOYER, Directeur Général des Services
- Jean-Michel LE CROLLER, Directeur des Ressources Humaines
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Jérôme REBOULET, Directeur adjoint des Services Techniques
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

## **1. Demandes de subventions**

### **A. Installation d'un terrain de Padel sur l'espace sportif de Pré Jalla, au Cheylard**

Il est prévu l'installation d'un terrain de Padel sur l'espace sportif de Pré Jalla, au Cheylard.

Des subventions ont déjà été sollicitées pour cette opération mais il convient aujourd'hui de mettre à jour le plan de financement, suite aux retours négatifs de certains financeurs, comme indiqué ci-dessous :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Terrassement + raccordement réseaux	8 000,00 €	Etat (DETR 2021)	22 100,00 €
Dalle + fondation +longrine	24 000,00 €	FEADER	15 500,00 €
Fourniture du Padel (complet, prêt à jouer)	33 000,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	14 200,00 €
Contrôle d'accès sécurisé	6 000,00 €	Tennis Club du Cheylard	5 000,00 €
		Autofinancement	14 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>71 000,00 €</b>

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 21 septembre 2020 ; valide le plan de financement présenté ci-dessus ; autorise le Président à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup> ainsi que des subventions à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'Etat et au Tennis Club du Cheylard, conformément au plan de financement présenté ci-dessus ; décide de prendre à sa charge une part d'autofinancement plus importante en cas d'évolution du plan de financement ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente**

### **B. Installation de vidéoprotection sur des équipements sportifs**

Suite au constat de nombreuses dégradations, il est prévu l'installation de systèmes de vidéoprotection sur certains équipements sportifs situés sur la commune du Cheylard.

Le coût de l'opération est estimé à 16 128 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2021, et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

### **C. Renouvellement du réservoir de La Rouveyre, commune de St Genest Lachamp**

Des travaux de renouvellement du réservoir de La Rouveyre sont prévus sur la commune de St Genest Lachamp.

Le coût de l'opération est estimé à 115 500 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021.

Il est rappelé qu'une subvention est déjà acquise auprès de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du contrat de partenariat 2019-2021, et une demande complémentaire sera adressée à ce financeur pour le reliquat de dépenses non pris en compte dans la demande initiale.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

**D. Renouveau et renforcement du réseau des sources du Grand Bouveyron, Chemin de la Fardaille et renouvellement de la vidange de l'ouvrage de captage des sources du Grand Bouveyron, commune de Belsentes**

Des travaux de renouvellement et renforcement du réseau des sources du Grand Bouveyron, Chemin de la Fardaille et renouvellement de la vidange de l'ouvrage de captage des sources du Grand Bouveyron (secteur Chasalet) sont prévus sur la commune de Belsentes.

Le coût de l'opération est estimé à 133 400 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2021, et du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

**E. Réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable sur les communes de Rochepaule et St André en Vivarais**

Il est prévu la réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable sur les communes de Rochepaule et St André en Vivarais.

Le coût de l'opération est estimé à 80 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021.

Il est rappelé qu'une subvention est déjà acquise auprès de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du contrat de partenariat 2019-2021.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

**F. Renouveau et renforcement du réseau AEP dans le village de Saint Julien Labrousse, commune de Belsentes**

Des travaux de renouvellement du réseau AEP sont prévus dans le village de St Julien Labrousse, sur la commune de Belsentes.

Le coût de l'opération est estimé à 190 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2021, et du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

#### **G. Renouvellement d'une conduite d'eau potable sur la Rue Royal, commune de St Martin de Valamas**

Des travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable sont prévus sur la Rue Royal, commune de St Martin de Valamas.

Le coût de l'opération est estimé à 72 500 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021, et de l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

#### **H. Travaux de mise en conformité du captage des Bourges, commune de Chanéac**

Des travaux de mise en conformité du captage des Bourges sont prévus sur la commune de Chanéac.

Le coût de l'opération est estimé à 67 850 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021, et de l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

#### **I. Renouvellement des ouvrages de distribution d'eau potable de la route départementale n°237 jusqu'au centre du village, commune d'Arcens**

Des travaux de renouvellement des ouvrages de distribution d'eau potable sont prévus sur la commune d'Arcens, de la route départementale n°237 jusqu'au centre du village.

Le coût de l'opération est estimé à 101 775 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2021, et du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **J. Etude prospective sur les ressources en eau mobilisables pour l'alimentation en eau potable du territoire Val'Eyrieux**

Il est prévu la réalisation d'une étude prospective sur les ressources en eau mobilisables pour l'alimentation en eau potable du territoire Val'Eyrieux.

Le coût de l'opération est estimé à 35 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021, et de l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **K. Interconnexion AEP entre les hameaux de Paihlès et Abeillouze, commune d'Issamoulenc**

Des travaux d'interconnexion AEP sont prévues entre les hameaux de Paihlès et Abeillouze, sur la commune d'Issamoulenc.

Le coût de l'opération est estimé à 180 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021, et de l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **L. Renouvellement de la station d'épuration, commune de St Pierreville**

Des travaux de renouvellement de la station d'épuration sont prévus sur la commune de St Pierreville.

Le coût de l'opération est estimé à 735 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2021, et du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021.

Il est rappelé qu'une subvention est déjà acquise auprès de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du contrat de partenariat 2019-2021.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **M. Travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées du village de Saint Julien Labrousse et construction d'une station d'épuration, commune de Belsentes**

Des travaux de mise en séparatif du système de collecte des eaux usées du village de Saint Julien Labrousse et la construction d'une station d'épuration sont prévus sur la commune de Belsentes.

Le coût de l'opération est estimé à 1 065 000 € HT.

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL 2021, et du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2021.

Il est rappelé qu'une subvention est déjà acquise auprès de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du contrat de partenariat 2019-2021.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **2. Action sociale et enfance-jeunesse**

### **A. Appel à projet Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité (AJIR) : demande de subvention**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet jeunesse de Val'Eyrieux, il convient de solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche ainsi que le reversement d'une subvention au titre de l'ANRU.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le projet jeunesse et le plan de financement tel que présenté à l'appel à initiatives de l'action 4.2 du programme AJIR sur l'émergence des politiques jeunesse locales ; autorise M. le Président à solliciter les subventions correspondantes au titre des fonds du Département ainsi que le reversement d'une subvention de l'ANRU auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche, pilote du programme PIA AJIR ; approuve le modèle de convention pluriannuelle de reversement pour l'année 2021 tel que présenté en annexe ; autorise M. le Président à signer toutes pièces s'y rapportant et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.**

## **3. Finances**

### **A. Modification de la délibération de cession de véhicules de l'ex-régie Eau au budget Général**

Pour assurer l'exploitation, différents véhicules avaient été acquis pour la régie Eau, qui a pris fin au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les Services Techniques communautaires ont fait part de leur souhait de pouvoir reprendre certains véhicules, propriété du Budget eau.

Voici la liste des véhicules concernés par cette cession aux services techniques, valeur nette comptable au 31/12/2020 :

- ISUZU immatriculé DD-023-FQ d'une valeur nette comptable de 6 155.96 €
- ISUZU immatriculé AR-465-NH d'une valeur nette comptable de 6 328.49 €
- Berlingo immatriculé CX-074-FG d'une valeur nette comptable de 3 805.76 €
- Kangoo immatriculé DP-048-HW d'une valeur nette comptable de 1 835.01 €

Il est proposé que l'ensemble de ces biens soit cédé au 01/01/2021 pour leur valeur nette comptable au 31/12/2020, soit au total : 18 125.22 €.

Afin de régulariser l'annuité d'amortissement 2020 de ces biens (9 643.98 €), payée par le budget Eau, il convient d'inscrire également :

- Sur le budget Eau : une recette au compte 7788 de 9 643.98 €
- Sur le budget Général : une dépense au compte 673 de 9 643.98 €

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, annule et complète par la présente la délibération du 21 septembre 2020 ; approuve la cession au 01/01/2021 des véhicules ci-dessus indiqués pour leur valeur nette comptable au 31/12/2020, soit un montant total de 18 125.22 € ; autorise les écritures de régularisation concernant l'annuité d'amortissement 2020 de ces biens (9 643.98 €), comme indiqué ci-dessus ; autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard

